

Finance Durable : De quoi parle-t-on ?

La finance durable désigne un ensemble de pratiques encadrées par divers textes qui prennent en compte des critères «extra-financiers», en plus de critères financiers, dans la gestion des placements financiers. Ces critères sont appelés «ESG» :

- **Des critères Environnementaux :**
Tels que l'empreinte carbone, la consommation d'énergies fossiles ou encore la gestion des ressources, dont l'eau, et des déchets.
- **Des critères Sociaux :**
Prendre en compte la lutte contre les inégalités, la création d'emplois, la diversité et l'inclusion.
- **Des critères de Gouvernance :**
À travers la transparence des rémunérations des dirigeants ou la collaboration avec les autorités fiscales.

Prendre en compte ces critères ESG, c'est orienter les investissements en finançant les entreprises les plus actives en matière de transition vers une économie bas carbone tout en étant vertueuses sur le plan social. Ces critères permettent d'évaluer la responsabilité et la pérennité des entreprises. Un concepteur de placements financiers choisira, par exemple, d'investir plutôt dans une entreprise de produits électro-ménagers qui veille à utiliser des matériaux recyclés ou encore dans une entreprise du secteur pétrolier qui réoriente une partie de ses activités vers les énergies renouvelables. Il s'agit d'un levier pour la transformation de la société vers une économie plus durable c'est-à-dire qui tend vers un développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Vos préférences en matière de finance durable

Dans la poursuite d'accords internationaux comme ceux de la COP21, l'Union européenne a lancé un plan d'action en faveur du développement durable afin de soutenir la réalisation des objectifs du Pacte vert pour l'Europe via deux réglementations européennes (SFDR¹ et Taxonomie²). Ces réglementations vous donnent la possibilité d'être acteur de cette transformation de l'économie en étant exigeant dans vos choix de placements financiers. C'est pourquoi, votre conseiller va désormais vous interroger sur vos préférences en matière de finance durable. Si vous êtes appétent à ce sujet, SG vous proposera deux choix :

. Préférences retenues par SG :

Si vous n'avez pas identifié précisément vos préférences, vous pouvez opter pour les valeurs retenues par SG (approche durable globale : minimum 5% - approche durable ciblée : exclusion des armes dites controversées, respect des normes sociales et réduction des émissions de CO2)

. Préférences personnalisées (approches que vous pourrez combiner) :

Approche Durable Globale	Approche Durable Environnementale	Approche Durable Ciblée
Pour investir dans des placements qui ont une part d'investissement durable	Pour investir dans des placements alignés dans des activités durables sur le plan environnemental	Pour investir dans des placements limitant leurs impacts négatifs sur le plan environnemental et/ou social
SG vous présentera une échelle de 1 à 100 pour ce critère. Chaque valeur correspond au pourcentage minimum d'investissement durable au sein de votre proposition d'investissement.	SG vous présentera une échelle de 1 à 100 pour ce critère. Chaque valeur correspond au pourcentage minimum d'activités « vertes » au sein de votre proposition d'investissement. Les critères de cette approche sont précis et exigeants.	Cette approche vise à analyser les principales incidences négatives, elle vous permet de choisir de limiter l'impact négatif de vos investissements sur les 7 enjeux sociaux et/ou environnementaux suivants : • Exclusion des armes dites controversées comme les armes biologiques • Respect des normes sociales minimales, du droit du travail et de la bonne gouvernance d'entreprise • Respect de l'égalité entre les hommes et les femmes • Réduction des émissions de CO² • Réduction des déchets et des émissions de polluants • Protection de la biodiversité, de la vie aquatique et terrestre • Gestion durable des ressources en eau et en matières premières

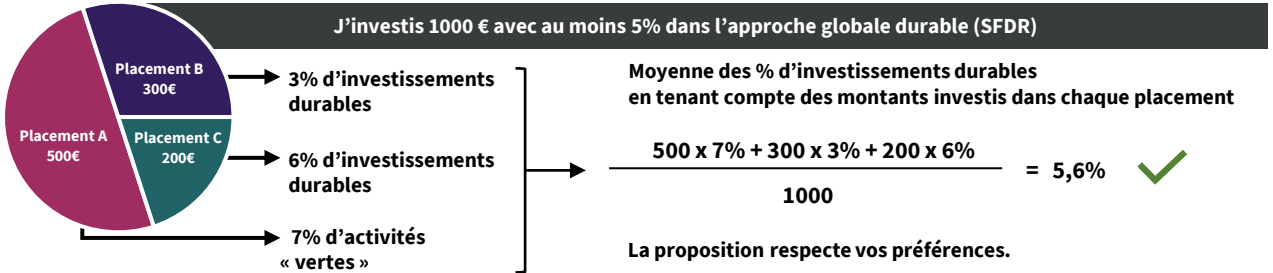
1) SFDR fixe des critères visant à définir et imposer aux établissements financiers une transparence sur les enjeux environnementaux et sociaux qu'ils prennent en compte en tant qu'entreprise et au niveau des placements financiers qu'ils proposent.

2) La Taxonomie de l'Union européenne dresse une liste précise des activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce système de classification permet d'identifier les activités « vertes » et de mesurer la part « verte » des activités d'une entreprise et par ricochet d'un placement financier.

FINANCE DURABLE

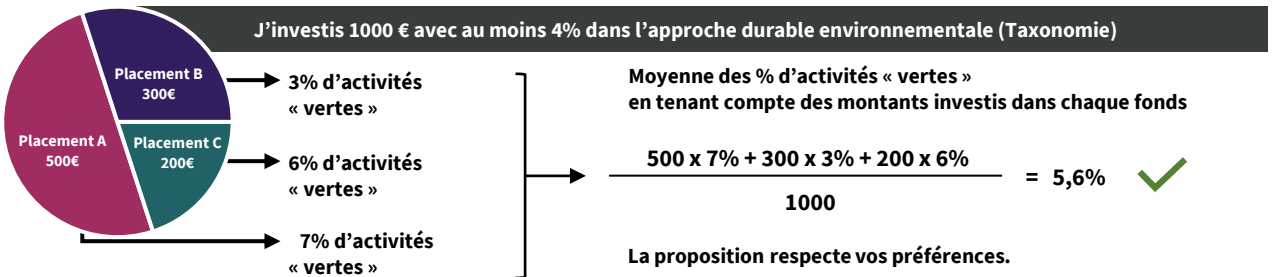
Choisir d'investir au moins 5% dans une approche durable globale, cela veut dire quoi concrètement ?

Cela signifie que la part d'investissements durables de la proposition d'investissement est au minimum de 5%. (Le calcul est effectué sur la base d'une moyenne pondérée.) Prenons un exemple pour un investissement de 1000€ dans 3 placements, 500€ dans le placement A, 300€ dans le placement B et 200€ dans le placement C. Pour chaque placement, nous allons regarder le pourcentage d'investissements durables, dans notre cas, 7% pour le placement A, 3% pour le placement B et 6% pour le placement C. En prenant en compte, les montants investis dans chaque placement nous obtenons un pourcentage de 5,6% pour les 1000€ investis, respectant votre choix.



Et choisir d'investir au moins 5% dans l'approche durable environnementale ?

Cela signifie que la part d'activités « vertes » de la proposition d'investissement est au minimum de 4%. (Le calcul est effectué sur la base d'une moyenne pondérée.) Prenons un exemple pour un investissement de 1000€ dans 3 placements, 500€ dans le placement A, 300€ dans le placement B et 200€ dans le placement C. Pour chaque placement, nous allons regarder le pourcentage d'activités « vertes », dans notre cas, 7% pour le placement A, 3% pour le placement B et 6% pour le placement C. En prenant en compte, les montants investis dans chaque placement nous obtenons un pourcentage de 5,6% pour les 1000€ investis, respectant votre choix.



Et choisir d'investir en réduisant l'impact négatif sur certains enjeux ?

Cela signifie qu'au moins un des placements composant la proposition d'investissement s'engage à prendre en compte les enjeux choisis. Par exemple, vous souhaitez prendre en compte la réduction des émissions de CO₂ et les inégalités hommes/femmes. 3 placements sont sélectionnés : A, B et C. Pour chaque placement, nous allons regarder ses engagements, dans notre cas, les placements A,B,C s'engagent à prendre en compte la réduction des émissions de CO₂ et le placement B s'engage à prendre en compte la réduction des inégalités hommes/femmes. Chaque enjeu est pris en compte dans la proposition d'investissement à travers au moins un placement, respectant votre choix.

Placement A	Placement B	Placement C		
			→	Au moins un placement s'engage sur la prise en compte des émissions de CO₂ ✓
			→	Au moins un placement s'engage sur la prise en compte des inégalités hommes/femmes ✓

S'engager à réduire un impact négatif sur un enjeu en particulier peut se concrétiser via 4 méthodes de gestion en s'appuyant sur des critères ESG quantitatifs et/ou qualitatifs, les concepteurs de placements financiers étant libres d'utiliser l'une ou l'autre de ces méthodes³.